

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4135

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Carré de Soie - Triangle Tase nord-est - Acquisitions et évictions - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La mise en service du tramway T 3-Léa à l'automne 2006 et le futur prolongement de la ligne A du métro dont l'ouverture est programmée pour septembre 2007, rendent nécessaire la mise en place d'une politique d'acquisitions foncières pour permettre à la Communauté urbaine d'engager des opérations immobilières et d'équipements bénéficiant de la desserte exceptionnelle dont va bénéficier le secteur à très court terme.

Dans ce cadre et à partir du projet urbain établi sur l'ensemble du territoire du Carré de Soie, certains secteurs apparaissent déjà comme étant stratégiques pour le renouvellement de ce quartier, qui doit jouer un rôle capital dans la redynamisation de la première couronne "est" de l'agglomération. Ces secteurs ont d'ailleurs fait l'objet de l'institution d'un périmètre d'études.

Au sein du grand tènement des anciennes usines Tase, un îlot foncier a été repéré comme étant susceptible d'accueillir à court terme une opération immobilière.

Ce dernier est constitué, en effet, de quelques parcelles de grande taille représentant une unité foncière de plus de trois hectares.

Ces parcelles sont mobilisables facilement à la condition que la collectivité engage un processus d'acquisition rapide. En effet, les activités présentes sur le site se sont engagées dans un processus de déménagement et il serait propice de saisir ces opportunités. On peut citer notamment La Poste et l'entreprise Rstat, leader dans le pôle de compétitivité Techtera.

Il est proposé d'acquérir lesdites parcelles, d'accompagner le relogement des activités présentes. Le coût total représente 9 M€.

Ce foncier sera ensuite rétrocédé pour permettre des opérations immobilières. Il apparaît d'ores et déjà que le prix de cession couvrira au minimum le montant des acquisitions compte tenu des charges foncières attendues du fait de la capacité du site, de sa taille et de la proximité du pôle multimodal de transports en commun distant de moins de 300 mètres.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 14 mai 2007 et du Bureau le 21 mai 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise en place d'un processus d'acquisitions foncières concernant une partie du tènement foncier délimité par la rue Grosso prolongée au nord, la rue Roger Salengro à l'est et le tracé du prolongement de la rue Nelly au sud.

2° - L'opération Carré de Soie: triangle Tase nord-est, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, pour un montant de 9 000 000 € en dépenses, permettant de couvrir les acquisitions foncières et le relogement des activités en place, à prévoir en totalité en crédits de paiement en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,